

Registre des intérêts

Nom : **CHERBUIN**

Prénom : **Amélie**

Groupe : **PS**

	Loi du Grand Conseil du 8 mai 2007	Intérêts
<p>Obligation de signaler les liens d'intérêts</p>	<p>Art. 8. – En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :</p> <p>a) ses activités professionnelles ;</p> <p>b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;</p> <p>c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;</p> <p>d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;</p> <p>e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.</p> <p>²Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>³Le secret professionnel est réservé.</p>	<p>Cadre en Travail social/Hospice général Genève</p> <p>Membre du Conseil de Fondation du Parc de la Garenne</p> <p>Membre du Conseil de Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet</p> <p>Membre du Comité de l'Ecurie des Vues (ramassage des déchets par voiture hippomobile)</p> <p>Membre du Conseil de Fondation de l'Ombelle (centre d'enseignement spécialisé)</p> <p>Membre de la Coopérative du Parc Chevalin Signy</p> <p>Conseillère Communale Coppet</p> <p>Membre de la Commission de Gestion des Services Industriels de Terre-Sainte (SITSE)</p> <p>Membre du Conseil Intercommunal du Conseil Régional de la région de Nyon</p> <p>Députée membre de la Commission des Finances du Grand Conseil</p>
<p>Publication et registre des liens d'intérêts</p>	<p>Art. 9. – Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.</p> <p>Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.</p>	

Lieu et date : Coppet le 15 août 2017

Amélie Cherbuin Signature :

